

AGIR

L'Éducation Populaire pour Vie Libre

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Sommaire

Page 2
Pourquoi tant de
non-renouvellements ?

Page 3
Édito

Page 4
Informer,
un souci majeur

Pages 5 et 6
Éducation Populaire

Pages 7 et 8
Protection des mineurs
contre l'alcoolisme

Page 9
Alcool = Danger

Page 10
Vers l'an 2000

Pages 11 et 12
Intervention
dans les écoles

Pages 13 et 14
Les réunions
d'information

Page 15
La (bonne) leçon
de conduite

Pourquoi tant de non-renouvellements à Vie Libre ?

Nous le savons et ce n'est pas d'hier. Chaque année, bon nombre de membres actifs et sympathisants quittent le Mouvement pour de multiples raisons.

Il n'y a pas si longtemps, on pouvait constater une progression lente, certes, mais constante des nouvelles adhésions. Aujourd'hui, les nouvelles adhésions ne compensent plus les départs.

Le malaise – puisqu'il y a un malaise – c'est que depuis plusieurs années la situation sociale et économique a profondément changé : licenciements quotidiens entraînant une accentuation du chômage, rendant encore plus difficile les soins, la réintégration. Les malades alcooliques, les exigences de la maladie, les gens, l'environnement, tout s'est transformé.

Ce qui n'a pas changé :

- le Mouvement est toujours révolutionnaire par rapport aux moyens d'actions qu'il s'est fixés et qu'il utilise ;
- la lecture de la Charte doit toujours inviter le lecteur à se poser des questions ;
- nous sommes toujours

capables de rassembler, de réfléchir, de faire agir des femmes, des hommes d'opinions, de sensibilité différente.

L'action du semblable sur le semblable, véritable doctrine du Mouvement, est toujours intacte.

C'est avec le Mouvement, ses originalités, ses options, son action représentative et surtout grâce à son action de base qu'hier des femmes, des hommes, des jeunes rejetés sont devenus libres et responsables. Tant que Vie Libre vivra, ce sera toujours le principal objectif, refaire un homme, refaire des hommes.

Si les causes de non-renouvellement sont multiples, le plus important reste cependant le désintéressement pour affaire personnelle, manque de discrétion, de compréhension, etc.

Il y a aussi des suggestions proposées lors d'un Conseil national – travail émanant de la base – et que nous ne pouvons pas réaliser immédiatement, ce qui donne aux militants l'impression d'un travail inutile.

Là aussi, démobilisation, et certains, après de très nombreuses années passées dans les structures Vie Libre, préfèrent laisser tomber la veste.

Nos méthodes sont certainement à adapter par toutes et tous.

N'omettons pas non plus la formation. Nombreux sont les adhérents qui voudraient bien prendre certaines responsabilités, mais qui estiment ne pas être à la hauteur de la tâche. S'ils prennent des responsabilités des anciens, seront-ils là pour les aider à ne pas faire les plus grosses erreurs qu'eux-mêmes ont faites ?

La formation sur le tas, c'est bien, mais rien n'empêche non plus une formation pendant son mandat.

Alors, essayons – et vite – d'établir une nouvelle stratégie encore plus proche des réalités dans l'esprit de la Charte, soucieux de conserver les acquis et de les faire fructifier en étendant notre action à tous, anciens et nouveaux. Nous devons tout faire pour que le Mouvement leur donne satisfaction en les valorisant au maximum.

Vie Libre ne peut avancer qu'avec des efforts soutenus et collectifs sur des objectifs concrets, réalistes et évidemment étayés par l'intérêt des malades.

Gérard POGU

AGIR N° 169 - Supplément à Libres N° 228

Directeur de publication : Daniel Dabit. Comité de rédaction : Armand Beaufrère, Maurice Brunon, Daniel Dabit, Christian Guenoux, Louis Le Blévec, Pierre Matis, avec le concours de l'équipe des permanents, des commissions de travail du Comité national et des délégués à la communication.

Mise en page : Laurence Delanne et Djamila Fridjine.

Rédaction-administration : 8, impasse Dumur - 92110 Clichy - Tél. 01 47 39 40 80 - Fax : 01 47 30 45 37

Minitel : 3615 ALCOVIELIBRE - Commission paritaire : CCPAP 50560.

Imprimerie Borel, 26, avenue du Général-Michel-Bizot - 75012 Paris - Tél. 01 44 68 86 86

L'Éducation Populaire

Un débat s'est ouvert sur l'Éducation Populaire au Conseil National*. Dans notre pratique quotidienne, qu'est-ce que l'Éducation Populaire ? C'est de faire des hommes couchés, des hommes debout, des responsables. Pour que ces trois étapes puissent se réaliser, il faut d'abord que la personne veuille reconnaître sa maladie et se soigner. Qu'à partir de son témoignage de guérison, il aide d'autres à sortir de cette dépendance et à se revaloriser. Puis qu'il accepte, s'il en sent le besoin ou la nécessité, d'accéder à des acquis qui lui permettront d'être responsable. La première formation commence sur le tas par la prise de responsabilités, et c'est comme cela que le Mouvement a démarré. Il peut aussi suivre un stage d'expression pour apprendre à parler devant un groupe, à écrire une lettre pour demande de subvention ou une session conduite de réunion pour mieux amener les amis de caractère différent à une action commune. Les textes fondateurs du Mouvement Vie Libre font appel pour la formation des militants à plusieurs types d'analyse dans la Charte, connaître « les diverses thérapeutiques », « les causes psychiques qui ont conduit tel homme ou telle femme à la boisson », « la multiplicité des bistrots qui sont autant d'agences électorales du capitalisme », enfin dans la thérapeutique Vie Libre « Voir, Juger, Agir ». Toutes ces analyses de type médical, psychologique ou social, si elles nous permettent de mieux nous comprendre et de mieux comprendre pour mieux revaloriser les malades alcooliques, sont nécessaires car elles correspondent à notre objectif de faire des hommes couchés, des hommes debout, des responsables.

Maurice BRUNON, Pierre MATIS

* Dans cet « AGIR », en Expression Libre, deux amis – Louis Blévec et Michel Riez – s'expriment sur le sujet.

Informar, un souci majeur

Parmi les fléaux de notre société, il en est un qui détruit dans leur esprit et dans leur chair les jeunes et les moins jeunes, qu'ils soient hommes ou femmes, quel que soit leur milieu d'origine, modeste ou pas. L'alcool frappe de façon, en effet, impitoyable.

Lorsque l'on parle de lutte contre l'alcoolisme, l'opinion, en général, n'hésite pas à dire que nous sommes peu tolérants. Pourtant le mot tolérance est mis à toutes les sauces aujourd'hui, et en l'utilisant certains font preuve d'un sectarisme à tous crins. Par exemple, il ne suffit pas de se dire tolérant pour se permettre de placer et d'inonder le marché à foison de produits dangereux pour la santé, comme le font si bien les alcooliers, vers un public bien évidemment ciblé, les jeunes, ou encore de les laisser à la merci de n'importe quelle influence.

Il existera toujours une différence entre la vérité et le mensonge, la douceur et la violence, la haine et l'amour. Il est loin d'être exact de dire ou de laisser croire que tous ces substantifs sont voisins.

Par expérience, nous savons bien qu'il y a des points de vues, des jugements qui aboutissent, hélas, trop souvent à des situations dramatiques pour ceux et celles qui ont perdu les repères élémentaires de la liberté.

Depuis que Vie Libre existe, les hommes et les femmes (les militants) du Mouvement livrent combat contre l'alcoolisme avec cette foi bien particulière que les anciens nous ont laissée en héritage. Nous savons expliquer les dangers et les risques de dépendances, l'information dans les écoles, lycées, entreprises, etc. Quant aux malades où nous passons la plupart de notre temps, en leur tendant la main et surtout en les écoutant, nous réussissons à les conduire vers les portes de la guérison.

Il n'est guère possible de ne point prendre conscience des

choses avec gravité, Vie Libre ne peut être tolérant à n'importe quel prix et n'admettra jamais de lier des complicités en se taisant ou ne serait-ce qu'en se montrant timoré devant tant d'abus. Il est nécessaire de savoir se montrer ferme et cohérent contre tout ce qui détruit les êtres humains et en particulier les plus démunis du monde populaire.

Tout en poursuivant notre action près des malades alcooliques et leur famille, Vie Libre se doit d'ouvrir un nouveau front pour toucher la population. Pour cela, il est indispensable de rassembler tous ceux et toutes celles qui veulent mener le combat contre la maladie alcoolique à nos côtés. Ne laissons pas à part certains aspects de notre identité que nul autre ne peut revendiquer. Sur certains terrains, nous sommes les seuls à pouvoir dire que nous sommes un mouvement populaire, mouvement de lutte, corps représentatif des victimes de l'alcoolisme, mouvement dont l'action est basée sur les communautés, mouvement au sens social, révolutionnaire, agissant sur et au sein des institutions.

L'esprit du Mouvement nous rappelle que nous devons lutter pour la personne humaine, sa liberté, sa libération de tout esclavage, l'élimination de tous les grands trusts alcooliers.

Ce combat rejoint celui des Droits de l'Homme et heurte de plein fouet la situation économique et sociale qui est réservée ou déjà faite à certains d'entre nous. La misère, le chômage, la drogue, provoqués par cette érosion du lien social, créent un terrain malheureusement favorable à bien des dérives, à de véritables démissions et dévalorisent ces hommes et ces femmes qui se trouvent dans cette position.

Nous savons par le fait que nous sommes témoins au quotidien, que cette dévalorisation entraîne une alcoolisation plus

forte et une détérioration de la santé de chacun.

Certes, il ne faut pas dramatiser. Alors que tout le monde passe près de l'alcoolisme sans s'en apercevoir, il est aussi dangereux de minimiser les méfaits dont la gravité ne doit pas être ignorée du public. En effet, l'extériorisation n'est pas nouvelle. A une certaine époque de notre histoire, nous avons tenté et réalisé cette expérience avec succès dans les structures, mais cet événement est resté inachevé. Lors du dernier Conseil National, cette envie d'organiser de nouveau des tables rondes et des soirées-débats avec des partenaires concernés directement ou indirectement avec l'alcool est réapparue. Pour réussir dans ce genre d'action, nous avons besoin de partenaires réels. Nous savons bien qu'à Vie Libre par expérience que, pour atteindre le but qui est la guérison de la maladie alcoolique, il nous faut des partenaires infatigables qui ne jugent pas, qui ne moralisent pas, qui ne culpabilisent pas. Ils ont un rôle essentiel dans l'action que nous menons.

Les outils, nous les avons. Il y a des militants(es) qui mieux que nous, bénévoles, sauront convaincre que guérir l'alcoolisme n'est pas utopique, mais une réalité vécue par des milliers de personnes dignes de respect et conscientes de leurs responsabilités.

Il ne s'agit pas de faire du spectaculaire, mais de toucher le plus possible là où le mal ronge. Militants d'équipe de base, nous savons bien que Vie Libre reste méconnu, voire inconnu, alors une nouvelle fois « osons ». Pour changer l'opinion publique et les mentalités qui favorisent les consommations d'alcool :

- de dénoncer les causes de l'alcoolisme et les combattre,
- d'aider les malades à guérir, les victimes à s'en sortir.

Gérard POGU

Éducation Populaire

L'**Éducation Populaire** permet à tout citoyen (même dépourvu de pouvoir) d'être acteur dans le développement de ses propres aptitudes et capacités physiques, psychologiques, manuelles, intellectuelles, de ses connaissances, en partant de son identité.

Elle a pris son essor au XIX^e siècle alors que le peuple français, composé majoritairement de paysans, artisans, puis d'ouvriers, vivait dans la misère. C'est au milieu des luttes, révoltes, que le peuple s'est organisé. Il a créé, animé, géré lui-même des activités d'entraide, d'apprentissage du savoir et du savoir-faire, de culture, de loisirs, de gestion de services.

Elle a progressé lorsque le droit d'association a été reconnu par deux lois :

- 1984 : possibilité de créer des syndicats ouvriers,
- 1901 : droit accordé aux citoyens de se grouper en association.

Au cours de ce XX^e siècle, l'extension intensive de la vie associative a permis peu à peu à l'Éducation Populaire d'être reconnue des Pouvoirs publics.

Principales caractéristiques de l'Éducation Populaire

Toute action qui se déroule en référence à l'Éducation Populaire présente les caractéristiques suivantes :

- Elle donne aux êtres humains la possibilité d'épanouir leur personnalité en prenant en compte et en valorisant :
 - leurs capacités personnelles, leurs propres valeurs culturelles (celles de leur milieu, de leur origine raciale, géographique, professionnelle, leur savoir-faire manuel, leurs modes d'expression, leurs goûts artistique, musical, leur langage, leurs loisirs.

■ Elle s'appuie sur le concret de la vie quotidienne et du vécu en tenant compte des préoccupations, problèmes, réalités, centres d'intérêt, liés aux événements de la vie familiale, sociale, culturelle, de l'actualité.

■ Elle part des besoins, des attentes, exprimés par les intéressés ou décelés en cours d'action, pour déterminer les objectifs, le contenu, les moyens de cette action.

■ Elle fournit les moyens d'une prise de conscience de la société dans laquelle vivent les personnes concernées, afin qu'elles puissent mieux la comprendre, l'analyser, et pouvoir mieux s'y situer.

■ Tout en permettant la promotion personnelle d'un individu, la démarche de l'Éducation Populaire s'inscrit dans le cadre de la promotion collective en s'appuyant sur les valeurs de partage, de solidarité, en favorisant la prise de responsabilité, le regroupement des personnes autour d'une vie d'équipe avec un fonctionnement démocratique et des moyens adaptés au milieu et au public concernés.

Un exemple d'engagement de Vie Libre dans l'Éducation Populaire

En utilisant dans l'approche du malade la démarche « Regarder-Réfléchir-Agir » (document « La thérapie appliquée dans la guérison de la maladie alcoolique » p. 4), Vie Libre adopte un processus d'Éducation Populaire dès son origine :

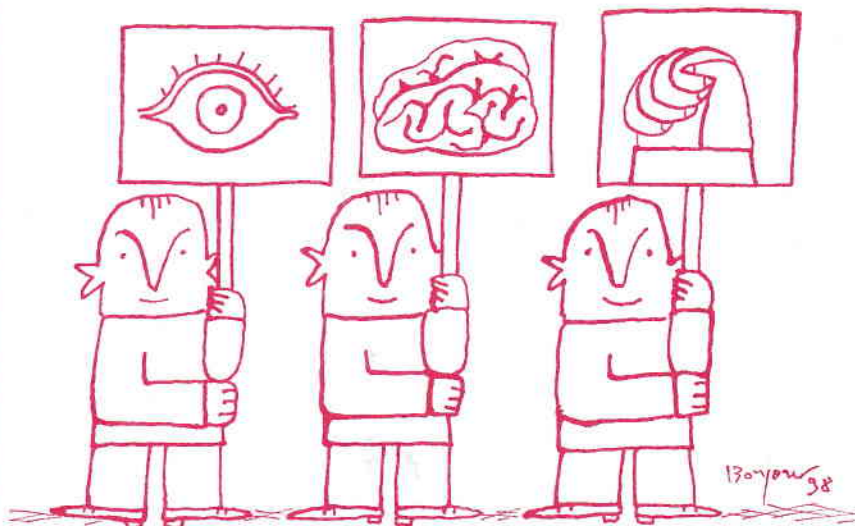
● **Regarder**, c'est partir du vécu, du milieu, des réalités, des relations, du malade (carte de relations) ;

● **Réfléchir**, c'est analyser cette situation dans un partage en équipe de base ;

● **Agir**, c'est décider ensemble une action adaptée d'abord vers le malade et son entourage en vue de sa guérison et de sa promotion, et ensuite dans le cadre d'une action collective selon l'esprit social et représentatif indiqué dans la Charte.

Cette démarche est proche de la méthode pédagogique « Voir-Juger-Agir » inventée en 1927 par un Mouvement d'Éducation Populaire, la J.O.C., et expérimentée à l'époque auprès d'un public ouvrier (Jeunes Travailleurs et Apprentis).

Michel RIEZ



L'Éducation Populaire : ses obstacles et ses principes

Y a-t-il des principes d'Éducation Populaire ? En réalité, personne n'a pu le définir. Ils découlent des principes humanistes variables et impliquent une conception de la démocratie et l'intégrité des associations.

Mais, par contre, l'Éducation Populaire a des généralités car il s'agit de créer des courants de pensée permettant dans les différents secteurs de la vie des hommes de favoriser l'épanouissement du plus grand nombre.

Un atelier de travaux manuels dans un quartier doit permettre une connaissance, une nouvelle relation entre les personnes. Cela est beaucoup plus important que l'acquisition parfaite d'une technique de bricolage qui n'est cependant pas à dédaigner.

Faire du dressage de singes

En principe, l'Éducation Populaire devrait être une éducation pour tous. Mais, dès le départ, il y a eu des dérapages quant à l'application de ce principe.

On a aligné la façon de faire sur le même modèle que l'enseignement où ceux qui savent n'acceptent pas que leur savoir soit remis en cause et doivent eux seuls enseigner à ceux qui ne savent pas.

Cette pratique existe encore, hélas, de nos jours même dans nos propres structures Vie Libre. Il y a donc toujours – et il y aura toujours – les « éduquants » (éducateurs) d'un côté et les « éduqués » de l'autre.

Ajoutons aussi tout le paternalisme qui règne dans les institutions et associations. On le chasse, il revient en force sous d'autres formes. Quant à la gestion des subventions, on ne fini-

rait pas d'évoquer les gaspillages et la façon de faire « désintéressée » des chasseurs de primes, avantages et indemnités.

En résumé, la question-clé de l'Éducation Populaire reste encore de savoir si elle doit favoriser l'épanouissement de tous, de permettre à chacun de devenir ce qu'il a envie d'être ou de faire du dressage de singes devenant aussi savants qu'ils puissent le devenir.

Une Éducation Populaire qui aurait un goût de soupe

Depuis longtemps, on fait en France de l'Éducation Populaire et les expériences sont multiples. Les principes de base et les finalités ne pouvant s'en définir une fois pour toutes, ils sont à l'image des fondateurs d'associations et d'institutions.

Les réussites existent et peuvent maintenant servir de paramètres pour l'avenir. Depuis son origine, le Mouvement Vie Libre fait de l'authentique Éducation Populaire à travers toutes ses activités. Mais cela est très peu affirmé dans nos bilans.

Dans la ligne de Vie Libre

Notre reconnaissance d'utilité publique de jeunesse d'Éducation Populaire et de formation n'a rien changé sur la façon de continuer notre action auprès des malades et des familles. Beaucoup plus fort que le label d'« Éducation Populaire », nous avons toujours mené une action promotionnelle et collective. Nous en gardons les principes et nous les rappelons.

1. Toute montée humaine, toute

promotion se valorisent à travers une action collective.

2. Combattre les solutions de facilités, le paternalisme et le « y'a qu'à ». Les personnes et les groupes se prennent en charge devant les problèmes et les démarches. On agit tous ensemble, on n'agit pas « pour » quelqu'un, mais « avec ».

3. Une action n'est populaire que si elle se fait avec vous. Elle ne devient éducative que dans la mesure où elle permet de changer le regard et la mentalité des acteurs.

4. Toute organisation éducative oblige à un partage des responsabilités sur le plus grand nombre de personnes. Un responsable qui maintient pendant de longues années « sa présidence » empêche la promotion des autres et bloque l'avancement du Mouvement. Il en est de même pour celui qui prend des décisions tout seul.

5. Celui qui s'accapare la parole dans les réunions la confisque aux autres.

6. Le partage des idées, le dialogue, la remise en cause font partie de l'amitié. Elle est nécessaire en toutes circonstances et à tout moment le militant Vie Libre se situe en fonction des autres en relation avec les autres.

7. L'efficacité de notre Mouvement repose sur des militants, des responsables, des animateurs bénévoles ou professionnels qui imposent en permanence les efforts de formation et de réflexion.

La liste est loin d'être complète. A chacun de la continuer. L'Éducation Populaire, c'est une aventure passionnante dans la vie des hommes quand tous ces principes sont vécus en positif.

Louis LE BLÉVEC

Protection des mineurs contre l'alcoolisme

Le comité de rédaction a décidé d'informer tous les militants à travers « AGIR » du chapitre II du titre IV du Code des débits de boissons qui traite de la protection des mineurs.

CODE DES DÉBITS DE BOISSONS

Chapitre II Protection des mineurs contre l'alcoolisme

Art. L. 80 (L. n° 91-32, 10 janvier 1991, art. 10-XI). – Dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics, il est interdit de vendre ou d'offrir gratuitement à des mineurs de moins de 16 ans des boissons alcooliques à consommer sur place ou à emporter.

Art. L. 81 (Ord. n° 59-107, 7 janvier 1959 ; L. n° 92-1336, 16 décembre 1992, art. 322, 329 et 330). – Sans préjudice de

l'application de peines plus graves s'il échet, toute infraction à l'article L. 80 sera punie d'une amende de 25 000 F.

Les délinquants pourront être interdits des droits mentionnés à l'article 131-16 (1) du Code pénal pour une durée de un an au moins et de cinq ans au plus.

Quiconque ayant été condamné depuis moins de cinq ans pour délit correctionnel prévu au titre IV du présent Code s'est rendu coupable de celui prévu au présent article sera condamné à une amende de 40 000 F ; un emprisonnement de un an pourra en outre être prononcé.

Art. L. 82 (Ord. n° 59-107, 7 janvier 1959 ; L. n° 74-631, 5 juillet 1974). – Il est interdit dans les débits de boissons et autres lieux publics, et à quelque jour ou heure que ce soit, de vendre ou d'offrir gratuitement à des mineurs de plus de 16 ans, pour être consommées sur place,

des boissons du troisième, du quatrième ou du cinquième groupe (2).

Art. L. 83 (Ord. n° 59-107, 7 janvier 1959). – En cas de récidive des faits prévus à l'article L. 82, les dispositions des articles L. 69, L. 70 et L. 71 (3) sont applicables.

Art. L. 84 (Ord. n° 59-107, 7 janvier 1959 ; L. n° 74-631, 5 juillet 1974). – Quiconque aura fait boire jusqu'à l'ivresse un mineur sera puni conformément aux dispositions de l'article L. 81.

Il pourra, en outre, être déchu à l'égard de ses enfants et descendants de l'autorité parentale et des droits énumérés à l'article 1^{er} de la loi du 24 juillet 1889.

Art. L. 85 (L. n° 91-32, 10 janvier 1991, art. 10-XII). – Il est interdit de recevoir dans les débits de boissons des mineurs de moins de 16 ans qui ne sont pas accompagnés de leur père, mère, tuteur ou de toute autre personne de plus de 18 ans en ayant la charge ou la surveillance.

Toutefois, les mineurs de plus de 13 ans, même non accompagnés, peuvent être reçus dans les débits de boissons assortis d'une licence de première catégorie (2).

Art. L. 86 (Ord. n° 59-107, 7 janvier 1959). – Les malades traités dans un des établissements d'hospitalisation visés aux titres IV et V du livre III du Code de la santé publique (4) sont, en ce qui concerne l'application du présent chapitre, assimilés aux mineurs mentionnés aux articles L. 82 à L. 84.

Art. L. 87 (Ord. n° 59-107, 7 janvier 1959). – Dans les cas prévus au présent chapitre, le prévenu pourra prouver qu'il a été induit en erreur sur l'âge du mineur, sur la qualité ou l'âge de la personne l'accompagnant ou encore sur l'état du malade. S'il fait cette preuve, aucune peine ne lui sera applicable de ce chef.



Juridique

1. - Code pénal

Art. 131-26. - L'interdiction des droits civiques, civils et de famille porte sur :

- 1° le droit de vote ;
- 2° l'éligibilité ;
- 3° le droit d'exercer une fonction juridictionnelle ou d'être expert devant une juridiction, de représenter ou d'assister une partie devant la justice ;
- 4° le droit de témoigner en justice autrement que pour y faire de simples déclarations ;
- 5° le droit d'être tuteur ou curateur ; cette interdiction n'exclut pas le droit, après avis conforme du juge des tutelles, le conseil de famille entendu, d'être tuteur ou curateur de ses propres enfants.

L'interdiction des droits civiques, civils et de famille ne peut excéder une durée de dix ans en cas de condamnation pour crime et une durée de cinq ans en cas de condamnation pour délit.

La juridiction peut prononcer l'interdiction de tout ou partie de ces droits.

L'interdiction du droit de vote ou l'inéligibilité prononcées en application du présent article emportent interdiction ou incapacité d'exercer une fonction publique.

2. - Code des débits de boissons

Art. L. 1. - Les boissons sont, en vue de la réglementation de leur fabrication, de leur mise en vente et de leur consommation, réparties en cinq groupes.

Boissons non alcooliques :

1° Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à (L. n° 91-32, 10 janvier 1991, art. 10-I) 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat, etc.

Boissons alcooliques :

2° (Ord. n° 60-1253, 29 novembre 1960) Boissons fermentées non distillées, savoir : le vin, la bière, le cidre, le poiré, l'hydromel, auxquelles sont joints

les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de (L. n° 91-32, 10 janvier 1991, art. 10-I) 1,2 à 3 degrés d'alcool ;

3° Vins doux naturels autres que ceux appartenant au groupe 2, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur ;

4° (L. 27 juin 1957) Les rhums, les taffias, les alcools provenant de la distillation des vins, cidres, poirés ou fruits, et ne supportant aucune addition d'essence, ainsi que les liqueurs édulcorées au moyen de sucre, de glucose ou de miel à raison de 400 grammes minimum par litre pour les liqueurs anisées et de 200 grammes minimum par litre pour les autres liqueurs et ne contenant pas plus d'un demi-gramme d'essence par litre ;

5° Toutes les autres boissons alcooliques.

3. - Code des débits de boissons

Art. L. 69 (Ord. n° 59-107, 7 janvier 1959 ; L. n° 92-1336, 16 décembre 1992, art. 322 et 329). - Les cafetiers, cabaretiers et autres débitants de boissons qui auront donné à boire à des gens manifestement ivres ou qui les auront reçus dans leurs établissements, dans les douze mois qui auront suivi une deuxième condamnation pour contravention simple police prévue au titre IV du présent Code (1^{re} et 2^e parties), seront punis d'un emprisonnement de six mois et d'une amende de 25 000 F.

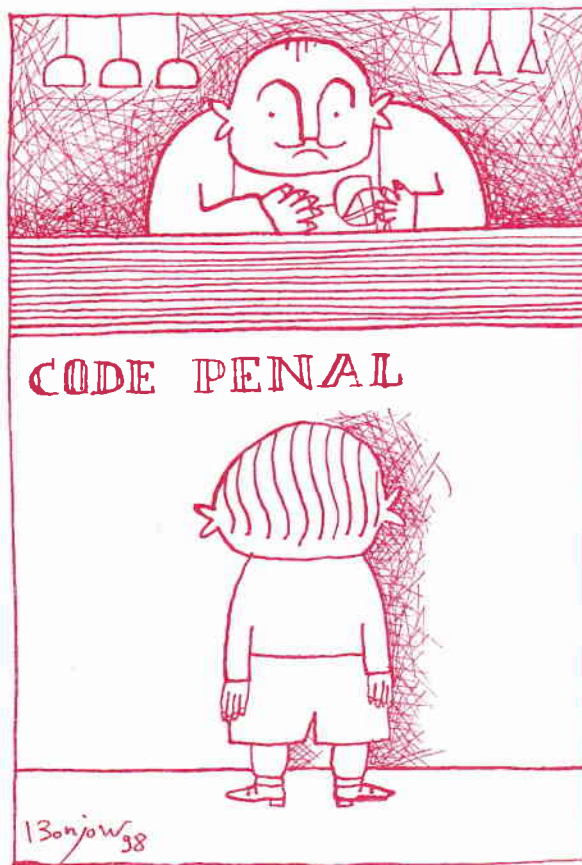
Art. L. 70 (Ord. n° 59-107, 7 janvier 1959 ; L. n° 92-1336, 16 décembre 1992, art. 322 et 329).

- Quiconque ayant été condamné depuis moins de cinq ans pour délit correctionnel prévu au titre IV du présent Code s'est rendu coupable des faits prévus à l'article L. 69, sera condamné à un emprisonnement de un an et à une amende de 25 000 F.

Art. L. 71 (Ord. n° 59-107, 7 janvier 1959 ; L. n° 92-1336, 16 décembre 1992, art. 330). - Toute personne condamnée pour délit correctionnel prévus aux articles L. 69 et L. 70 sera frappée par jugement de l'interdiction, pendant un an au moins et cinq ans au plus, de l'exercice de tout ou partie des droits mentionnés à l'article 131-26 du Code pénal.

4. - Code de la santé publique

Les titres IV et V du Code de la santé publique traitent respectivement de la lutte contre les maladies mentales et de la lutte contre l'alcoolisme.



Alcool = Danger !

Le nombre annoncé de décès en France dus à l'alcoolisme varie, aujourd'hui, de 40 000 à 60 000 morts par an.

Nous savons qu'en 1994 en mortalité directe, il y a eu 11 184 décès par psychose alcoolique, cirrhose et lésions alcooliques du foie. D'où vient cette différence énorme que le risque d'alcool engendre :

- un danger pour la santé individuelle ;
- un danger pour la vie ;
- un danger pour la santé publique.

Un danger pour la santé individuelle

Toutes les études qui ont été faites par la sécurité routière montrent que, même à faible dose, l'alcool agit comme un anesthésiant, un déprimeur et un toxique. L'estimation des distances et la vision périphérique diminuent. L'audition est amoindrie ainsi que la coordination, l'adresse, la faculté d'attention et le temps de réaction. Suivant les personnes, les situations, l'alcool peut avoir un rôle sédatif (dépression, fatigue, etc.) ou désinhibiteur (diminution de la peur, confiance exagérée en soi, etc.). Ceci parce que l'alcool agit sur le système nerveux central qui contrôle l'ensemble des fonctions physiques, motrices, visuelles, auditives, intellectuelles. Nous ne sommes pas pour une prohibition de l'alcool.

Nous pensons qu'une consommation occasionnelle (sans accoutumance) et sans excès est le moindre risque. Ceci dit,

même une consommation faible dans certaines situations, par exemple la conduite automobile, réduit les capacités. L'alcool est une drogue dite « douce », et même à faible dose elle commence à transformer le métabolisme des individus pouvant conduire à des accidents graves. Bien sûr, les producteurs, distributeurs et publicitaires, entre autres « Entreprise et Prévention », essaient d'une part de nous vanter le bénéfice de consommation de boissons alcoolisées. Toutes les boissons alcoolisées comportent des centaines de composés.

Prenons un exemple. Dernièrement, nous avons appris que le vin était bon pour le cœur, en oubliant les méfaits de l'alcool, parce que l'un de ses composés, les « Flavonoïdes », liquéfie le sang. On oublie de dire que le jus de raisin a les mêmes caractéristiques sans alcool.

Un danger pour la vie

Une enquête a été faite sur les accidents de la route en Ile-de-France. L'essentiel des accidents de la route se produit de 17 heures à 6 heures du matin, avec une pointe aux alentours de minuit. Des jeunes de toutes conditions, en particulier des cadres, appelés par les spécialistes « motards-cos-tards », se déplacent de leur lieu d'habitation, la banlieue, à leur lieu de travail, la capitale. Après leur horaire de travail, ils peuvent avoir envie de boire quelques verres, des boissons alcoolisées. 10 % des accidents de la route ont concerné des conducteurs dont l'alcoolémie était supérieure à la

norme légale. Certainement que la plupart des personnes n'étaient pas des malades alcooliques, et cependant leur consommation d'alcool était un danger pour leur vie et celle des autres.

Un danger pour la santé publique

En 1994, le Haut Comité de la Santé Publique a fait paraître un rapport qui montre l'augmentation de l'espérance de vie dans notre pays, mais en même temps une grosse différence, surtout au niveau des hommes, de cette espérance de vie par rapport aux autres pays européens. Bien sûr, cette différence est due à un grand nombre de maladies : cardiovasculaire, cancer, etc. Mais les experts avaient déterminé des critères de santé publique, c'est-à-dire les comportements qui étaient les facteurs de risque les plus importants d'avoir ces maladies. Des réunions régionales de Santé Publique ont confirmé l'analyse des rencontres nationales à un risque près. En effet, ils ont placé la précarité et la pauvreté avant le tabac. Mais le premier critère, c'est l'alcool, et ils écrivent dans le premier rapport national :

« D'ici l'an 2000, diminuer de 20 % la consommation moyenne d'alcool pur par adulte de plus de 15 ans ; réduire les conduites d'alcoolisation dommageables et leurs conséquences sanitaires et sociales ; réduire les disparités régionales en amenant l'ensemble des régions au niveau des régions les moins consommatrices. »

Pierre MATIS

En route vers l'an 2000

Au cours de la dernière rencontre à Merville, a été évoqué le Congrès de masse de l'an 2000 du Mouvement Vie Libre.

Changement d'année, de siècle, de millénaire, il est nécessaire que notre Mouvement, bientôt jeune cinquantenaire, fasse le point sur tout ce qui tourne autour de ses buts, ses activités, son fonctionnement, ses finances, en un mot la vie interne et externe de Vie Libre.

Le dernier Congrès National s'est déroulé à Tours les 5 et 6 juin 1976. Présidé par André Talvas, Germaine Campion et Julien Rebillon (président national de l'époque), il avait rassemblé plus de deux mille cinq cents participants venus de toutes les régions de France. Tous ensemble, les congressistes avaient proclamé la « Révolution du verre d'eau ».

Premier congrès en avril 1954, dixième congrès en 1976 ; depuis cette dernière date, plus de congrès nationaux, mais le statutaire Conseil National annuel.

Entre 1953 et depuis 1976, le Mouvement a évolué. Souvenez-vous du challenge d'AVENIR 90 !

Dix ans après, il sera nécessaire et il sera grand temps d'inviter à nouveau la société à mieux connaître Vie Libre.

Cela peut se résumer en trois interrogations :

- Qu'est-ce que Vie Libre ?
- Que fait-on à Vie Libre ?
- Qui rencontre-t-on à Vie Libre ?

Nous, militants, sympathisants et amis de Vie Libre devons profiter de cette année médiatique pour répondre à ces questions et relancer « la mécanique ».

Pour réussir et atteindre cet objectif, nous devrions être au moins trois mille participants à ce premier Congrès de masse du nouveau siècle.

La date du Congrès ? Aucune date n'est encore arrêtée. Peut-être en novembre.

Le lieu du Congrès ? Actuellement, deux structures ont fait acte de candidature : Saint-Étienne et Orléans. D'autres candidatures peuvent encore être reçues par le secrétariat du National. Elles peuvent venir d'une structure régionale, départementale, locale. Les dossiers peuvent être établis par une société spécialisée. En règle gé-

rale, les offices de tourisme qui maîtrisent bien ce genre de manifestation sont aptes à donner tous les renseignements (Zénith, Parc des Expositions, coût de l'hébergement, de la nourriture, etc.).

La durée du Congrès ? Trois jours maximum. Un jour pour le C.A.-C.N., un jour pour le Conseil National, un jour pour la manifestation de masse avec des intervenants, des stands, des buvettes, des jeux, enfin tout ce qui fait l'attrait d'un Congrès et qui doit intéresser tous les publics. Ces idées sont lancées à la va-vite, nul doute qu'il y en a de bien meilleures.

Rien n'est donc arrêté sur les dates, les lieux. Mais il est impératif que le conseil d'administration et le Comité National mettent en place dans les plus brefs délais une commission « Congrès an 2000 » pour décider des différents choix et étudier dans un premier temps les prix proposés par les différentes municipalités, préparer les demandes de subventions exceptionnelles eu égard aux charges que nous devons tous supporter.

Tout ceci n'est encore qu'un balbutiement, mais il faut bien se dire, chers amis, que ce Congrès de masse doit avoir lieu. Il est nécessaire pour l'avenir de notre Association.

Il ne faut pas se voiler la face et dire que tout va bien dans le meilleur des mondes. Les délégués au dernier Conseil National à La Pommeraye l'ont compris et, unanimement, ils ont apprécié les efforts faits au niveau financier, la bonne volonté des structures en ce qui concerne la vérification des comptes, la

volonté de parfaire la formation, d'améliorer et de soutenir l'action des femmes dans le Mouvement, d'utiliser au maximum les capacités à entreprendre de nos jeunes.

Tout cela doit ressortir au Congrès de masse qui, il faut le dire, n'est pas dans sa dernière partie exclusivement réservé aux adhérents de Vie Libre. Il va falloir ratisser autour de nous pour amener avec nous le plus de monde possible.

Il faudra sans doute supprimer quelques voyages ou loisirs en l'an 2000, faire des économies. Ce Congrès doit être le reflet exact de ce qu'est Vie Libre et permettre une nouvelle ouverture vers le monde extérieur.

Nos deux fondateurs se sont rejoints. Eux qui nous ont démontré que l'amitié, la joie, l'amour, la reconnaissance de la maladie alcoolique, les valeurs morales et intellectuelles de tous les hommes n'étaient pas de vains mots, seront – j'en suis sûr – avec nous pour faire la fête et nous soutenir dans toutes nos démarches pour que cette grande manifestation du Mouvement soit pleinement réussie.

Cette réussite, c'est l'affaire de tous et non pas d'un seul groupe. C'est l'affaire de toute la grande famille Vie Libre.

Alors, chers copines et copains, commençons à retrousser nos manches, investissons-nous dès à présent dans la préparation de ce Congrès de masse.

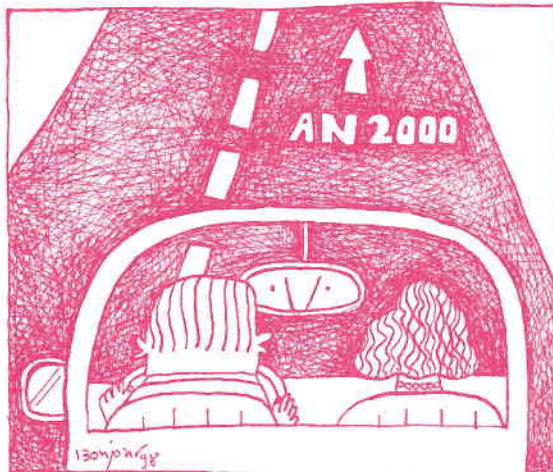
Démontrons que nous, malades alcooliques, soignés et guéris, sommes, avec nos sympathisants et nos amis, des femmes et des hommes capables de réussir une action de masse, aussi bien que nos autres concitoyens.

Ensemble, serrons-nous les coudes, allons de l'avant et faisons face à tout ce qui pourrait entraver le bon déroulement de notre Congrès de masse de l'an 2000.

Marchons sur les traces que André et Germaine nous ont laissées. Nous sommes fiers d'eux, ils doivent être fiers de nous tous.

Bon courage, à bientôt, l'an 2000 est tout près de nous.

J.-P. GUILLOZOU,
Vice-président national



Exemples d'action dans les écoles

Dans un « Agir » précédent, nous avons relaté comment les structures faisaient pour intervenir dans les écoles. Nous avons la réponse d'une structure.

Chers Amis,

Je vous envoie les réponses qui, j'espère, pourront contribuer à avoir des idées nouvelles lors du rapport sur les acteurs de prévention.

1° Auprès de quels publics animons-nous des réunions d'information ?

Dans l'année scolaire qui vient de se terminer, 1 055 élèves pour 42 réunions d'information et de prévention. Nous commençons par les CM1/CM2, 6^e, 5^e, etc., jusqu'en terminale, ensuite dans les lycées professionnels.

2° Comment se déroulent-elles ?

Chaque intervention est prévue sur deux heures, récré incluse (durant laquelle il arrive que des jeunes parlent des problèmes qu'ils ont dans leur entourage). Nous commençons par la présentation des intervenants et du Mouvement sans trop en dire, nous passons la cassette « Vie Libre » et une cassette selon l'âge et la classe que nous avons affaire. Toujours selon le public, nous lançons le débat (exemple : si les filles sont majoritaires, nous parlons de l'alcoolisme au féminin et les conséquences de l'alcool face

à la femme enceinte). Nous répondons aux questions que les jeunes posent (en majorité, que faire lorsque nous nous trouvons devant quelqu'un de notre famille qui a le problème alcool ?). Ensuite, nous insistons sur l'alcool et les jeunes. Un quart d'heure avant la fin de cette réunion, nous remettons de la documentation.

3° Quels sont les principaux messages que nous essayons de transmettre ?

Que l'alcoolisme est une maladie dont on peut guérir. Que l'alcool constitue un danger lorsqu'il est consommé abusivement. Même une fois, c'est une fois de trop. Faire la différence entre boire un verre et boire un verre de trop.

4° Quels moyens audiovisuels utilisons-nous ?

Nous utilisons en entrée la cassette du Mouvement, « Diaporama de Vie Libre » dans toutes les classes. Ensuite une cassette de la C.R.A.M. : pour CM1/CM2, « Un verre à la main » ; 6^e, 5^e, 4^e, « Boire et déboires » ; jusqu'en terminale : « Test de conduite pour jeunes : alcool au volant » de la M.R.P.S.

Nous tenons toujours une ou deux cassettes au cas où dans les classes les filles sont majoritaires : « L'as-soiffée » et les pubs « Tu t'es vu quand t'as bu ? », et « Alcool et entreprises » pour les lycées professionnels.

5° Quelles documentations remettons-nous ?

Les plaquettes du Mouvement avec un questionnaire anonyme, divers documents selon le thème choisi (exemple : « L'alcool et la route », la documentation que nous avons dans les maisons d'assurances et que nous faisons photocopier dans les établissements scolaires).

6° Faisons-nous ensuite des évolutions ?

Après chaque session, nous remettons un compte rendu et nous proposons deux solutions pour que les élèves sachent les réponses à leurs questions : 1° que les profs, instits lisent eux-mêmes les comptes rendus ; 2° que, nous, nous prenons rendez-vous pour rendre compte aux élèves, ce qui nous donne une meilleure évaluation que les enfants ont perçue. Nous voyons ici et là des jeunes qui nous reconnaissent dans différents endroits et qui viennent vers nous.

7° Ici ou là, des militants viennent donner leur témoignage au cours de réunions animées par le C.D.P.A. Qu'en pensez-vous ?

Dans tous les lieux où des réunions sont proposées aux militants de Vie Libre, chaque buveuse et buveur guéri a le devoir de faire connaître le pourquoi, le comment, donc leur vécu dans la maladie alcoolique. Chaque fois qu'une struc-



ture, quelle qu'elle soit, sollicite le Mouvement, il est essentiel que tout militant doit faire le geste, ce geste de parler de son ancienne alcoolisation sans honte, pour faire connaître autour de lui que l'on peut s'en sortir.

8° Dans la situation nationale actuelle, dans notre société en crise grave, devons-nous développer l'action préventive plus que jamais... ou, au contraire, plutôt la laisser à d'autres, pour nous occuper avant tout des malades ?

Deux directives sont essentielles et prépondérantes : les malades et la prévention. Dans chaque section, il y a des militants qui ne se sentent pas à l'aise pour certains travaux (aller à la rencontre de malades chez eux, à l'hôpital ou de faire des réunions d'information où que ce soit), mais si nous savons utiliser le savoir de chacun, il y aura des militants qui iront voir des malades et d'autres qui feront de l'information. Et c'est dans chaque comité de section où les responsables sont à même de savoir qui fait quoi ! et comment il le fait !

9° En matière de prévention, qu'attendez-vous des structures nationales ?

Nous avons le soutien total de notre structure pour les militants qui œuvrent dans la prévention et dans l'information, qui n'est pas des

moindres, mais il serait profitable pour nous d'avoir régulièrement les informations des changements de loi, de statistique, pour avoir des chiffres qui évoluent sans cesse. Avoir la possibilité de recevoir cassettes, affichettes gratuitement.

10° Qu'avez-vous encore à dire concernant l'action préventive ?

Lorsqu'un militant n'a jamais fait de prévention, dans n'importe quelle structure, il se trouve confronté lorsqu'il y a une demande, par exemple que consomme la masse populaire ainsi que la classe mondaine ? Mais pour nous, intervenant, il nous faut avoir une réponse concrète à donner sans avoir de temps mort (réflexion assez longue), c'est pour cela que nous devons avoir beaucoup de documentation avec nous et lire plus que souvent pour se mettre en tête toutes les réponses possible aux questions qui nous sont posées. Il faut surtout ne pas se sentir supérieur au public auquel nous avons à faire, il faut être à leur niveau, cela demande très souvent des efforts importants de notre part. Dans la prévention, chaque public est différent, il faut savoir s'adapter. Mais s'adapter n'est pas un jeu et si un intervenant, au départ, ne conçoit pas qu'il faut faire parler ses tripes et son cœur, s'il ne m'aime pas, ce n'est pas pour lui une place qu'il doit assumer. Pour ma part, moi je

me trouve dans un contexte que j'aime, j'aime faire ce que je fais, car il y a cette notion de ne pas décevoir une seule personne qui se trouve devant moi.

● Les difficultés que nous rencontrons sont souvent de la part des parents d'élèves et de l'encadrement dans le scolaire (profs, instits) qui, lors de notre arrivée dans l'établissement, nous mettent au rencart, nous sommes exclus dans leur réunion et n'acceptent pas de participer avec nous, de peur d'être visés (car bon nombre d'entre eux sont des consommateurs d'alcool), et se sentent gênés devant leurs élèves, devant leurs enfants.

● **Souhaits** : c'est de parvenir à faire entrer la prévention dans les grandes maternités, comme la prévention bucco-dentaire et l'hygiène.

● **Propositions pour une meilleure formation des animateurs** : des journées devraient être proposées aux intervenants dans le cadre de la prévention, avec d'autres départements, pour pouvoir lancer dans l'ensemble des structures des actions innovantes.

En bref, l'information sur l'alcoolisme et ses causes paraît la seule mesure préventive efficace.

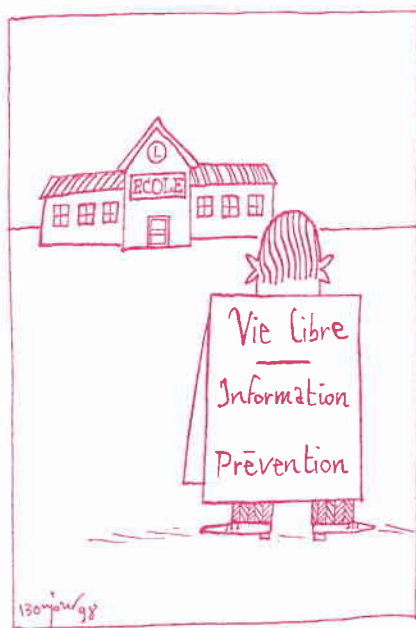
Marcel GREVET (B.G.),
Responsable adjoint
de Bruay-Laboussière
et intervenant en milieu scolaire

La section de Nevers nous a aussi envoyé ce qu'elle avait fait en 1997. Cette structure intervenait dans une école d'infirmières (65 élèves), aux Restos du Cœur, dans une maison de quartier, dans un collectif solidarité, au conseil d'administration d'un centre social, dans un GRETA (18 stagiaires adultes), dans un forum d'association et enfin dans la caserne des pompiers (15 pompiers, 1 médecin-chef et 1 stagiaire, 1 infirmière).

Les militants de cette section sont intervenus dans plusieurs écoles au L.E.P. du lycée Saint-Cyr, au lycée professionnel Saint-Joseph, au lycée professionnel « L'Espérance ». Les bénévoles ont rencontré environ 200 élèves et leurs professeurs.

Ils utilisent pour leur intervention :

- la cassette vidéo « Vie Libre »,
- des transparents sur Vie Libre :



ses objectifs, son organisation,

■ les témoignages de guérison des malades.

Ils distribuent :

■ des journaux « Libres » et « Libres » spécial vert,

■ des plaquettes « jeunes »,

■ des papillons avec nom et téléphone de plusieurs militants,

■ des tracts "parapluie".

Si le groupe le demande, exposé d'un médecin.

Certaines informations sont précédées d'une ou plusieurs réunions d'informations. Dans une école, les élèves n'osent pas parler ; le professeur a distribué des petits papiers pour qu'ils écrivent leurs questions et le débat a été ensuite très fructueux. Des malades nous sont signalés, soit par les élèves, soit par les animateurs.

Courrier envoyé par
Léon BERNARD

Les réunions d'information

Elles peuvent être de formes diverses et avoir des objectifs variés. Nous allons essayer d'en dégager les constituantes.

L'importance de l'information

■ Dans le passé, seule une élite était informée de ce qui se passait dans le monde. Avec la prolongation de la scolarité et le phénomène de mass media, une partie importante de la population est informée.

■ Cela crée des exigences au niveau des groupes, chaque membre veut aussi être informé de ce qui se passe au sein du groupe et ne peut se satisfaire d'une confiance aveugle aux responsables.

■ Il y a donc création d'un besoin nouveau, né d'une prise de conscience très large des masses.

Les exigences d'une réunion d'information

■ De plus en plus, l'objectif de l'information étant de donner aux gens les éléments nécessaires pour comprendre un problème afin qu'ils puissent avoir une pensée personnelle. Il serait souhaitable que l'information apportée soit objective. Mais, dans ce domaine, qu'est-ce que l'objectivité ? Les uns pensent que c'est présenter tous les points de vue sur un problème, d'autres souhaitent, si l'informateur est marqué par sa profession ou par son engagement, qu'il ne l'annonce pas pour ne pas influencer l'auditoire.

■ Toutes ces positions sont illusoire car chacun de nous a une position sur un problème et se débrouillera pour la faire passer. Même en présentant les thèses en présence, il lui sera difficile de ne pas valoriser ou dévaloriser tel ou tel aspect.

■ Aussi, la position la plus honnête et la plus vraie consiste à annoncer la couleur, c'est-à-dire à s'impliquer, indiquer sa position, les raisons de son choix ou ses titres, afin que chacun puisse ainsi faire la part du relatif face à toutes les affirmations. C'est paradoxalement l'attitude la moins directive car elle informe de nos positions et permet à chacun de se défendre. Si l'on est plusieurs, la même démarche reste souhaitable.

Les objectifs d'une réunion d'information

■ Ces bases étant posées, il est nécessaire de déterminer pourquoi on veut être informé ou pourquoi l'on informe.

■ Ce peut être pour acquérir une connaissance objective de situation afin d'éviter erreur et fausse interprétation.

■ Ou tout simplement pour satisfaire une curiosité. D'ailleurs, on se rend compte que l'information est remplie efficacement lorsqu'on a su éveiller la curiosité de l'auditoire. C'est un point d'accrochage important.

■ Ou encore pour transmettre un ordre, soit pour le motiver afin que chacun en comprenne bien le sens, soit pour l'expliquer afin de donner les éléments de compréhension qui évitent d'obéir sans avoir compris.

■ Cela peut être aussi pour acquérir une formation plus grande dans un secteur précis et limité.

■ Il est rarement avancé que l'on peut informer pour conditionner les gens, la publicité n'en est qu'un exemple. Il y a aussi les informations partielles, tronquées ou adaptées aux besoins de la cause.

■ Enfin, cela peut être pour favoriser l'autonomie en élargissant le champ de conscience de chacun afin d'aider la prise de décision des personnes ou des groupes.

Les formes possibles de réunions d'information

● Celles qui ont comme support essentiel la parole

→ C'est généralement fait sous forme de conférences ou d'exposés où seule une personne qualifiée parle, les autres écoutent.

→ Les expériences faites pour analyser les résultats font apparaître que seuls 20 % de ce qui était donné était retenu quelques mois après.

→ Certes, la prise de notes fait augmenter le taux d'efficacité. Mais ce qui le fait progresser de façon importante, c'est lorsque la conférence est le point de départ d'un travail personnel.

● Celles qui ont comme support essentiel la vue

→ Il ne s'agit pas d'énumérer les moyens d'information qui utilisent la vue comme les journaux, les tracts ou les affiches. Il s'agit de réunions d'information à base visuelle, dont la plus importante est sans conteste l'exposition.

→ Certes, les expositions de peintures ou de foires nationales ou internationales nous informent dans leur domaine particulier. La participation massive des foules montre que c'est un moyen que l'on a tendance à négliger à la base. Et pourtant, ce serait parfois plus efficace qu'une conférence, car l'on estime à environ 35 % le point d'impact de ce qui est vu. En sachant d'ailleurs que ce qui est retenu est très subjectif.

● Celles qui ont comme respect l'audiovisuel

→ Là encore, nous avons une grande quantité de moyens avec la télévision, le cinéma, la rétroprojection ou le magnéto-

scope, autant d'outils à notre disposition qui augmentent l'efficacité de nos réunions d'information puisque 55 % sont exploitables quelques mois après.

→ Aujourd'hui, où beaucoup de personnes possèdent magnétophone et appareil de photos, savons-nous réaliser, en fonction de nos besoins, les montages nécessaires ? Peut-être qu'un souci de perfection trop prononcé nous empêche de nous mettre à l'œuvre. C'est dommage pour l'efficacité de l'information.

● Celles qui font appel aux intéressés eux-mêmes

→ C'est une habitude qui commence à se développer. Au lieu de donner une information toute faite, toute mâchée et digérée, on s'est rendu compte qu'il était bien plus efficace d'aider les personnes à chercher, à rassembler et à traiter l'information elles-mêmes, car le travail exigé les a obligées à pénétrer au cœur de l'information.

→ Mais ce qui avait aussi un impact, c'était le fait de demander ensuite à ce que chacun communique, seul ou en groupe, le résultat de ses recherches. Lorsqu'on est obligé de présenter son information, il faut introduire de la rigueur, de la clarté dans la présentation et surtout ne pas omettre les choses importantes. Alors l'efficacité montait à 80 %.

Ceci nous permet de situer, lorsque nous avons une réunion d'information à faire, le genre qu'il convient de choisir pour être efficace tout en étant adapté à son public.

(Chronique Sociale, disponible au Secrétariat National - Extrait de Animation de Groupe, 4^e édition.)

Charles MACCIO

Une (bonne) leçon de conduite

Le moniteur invite le candidat au permis à s'installer confortablement au volant même si, aujourd'hui, il s'agit d'un « permis blanc » (le véritable devant avoir lieu dans quelques jours). Ce même moniteur se veut rassurant et un peu paternaliste : « Soyez à l'aise, réglez à votre taille votre siège ainsi que les deux rétroviseurs comme celui de l'intérieur. » Et la leçon commence.

Au fur et à mesure du parcours, des démarrages, des accélérations, des bifurcations ou des "stop" et des créneaux, le moniteur intervient : « Signalez que vous allez déboîter en vous assurant à l'aide de vos rétroviseurs qu'aucun véhicule ne s'apprête à vous doubler... Ne serrez pas de trop près la voiture ou le camion devant vous... Attention, il arrive que cette voiture ou ce camion peut freiner brusquement, voire bifurquer sans le signaler, etc. »

L'apprentissage est long

Pour le candidat, la tâche est complexe, il faut penser à tout à la fois. L'automatisme ne viendra que bien plus tard. La vigilance veut que, simultanément, il faut regarder devant,

derrière, à gauche, à droite, accélérer, rétrograder... Si tout se passe bien, le moniteur annoncera, satisfait : « Aujourd'hui, je coche une bonne leçon de conduite. »

Vie Libre est un Mouvement. Il doit lui aussi avancer, mais peut aussi reculer, caler, bifurquer. Collectivement, tous les membres Vie Libre restent attentifs à se servir bien sûr des rétroviseurs, mais aussi et surtout pas que des rétroviseurs. Le regard, l'attention se concentrent surtout sur le pare-brise avant : Comment se trouve l'état de la route ? Apparaît-elle dégagée, sèche, ensoleillée ou pluvieuse, verglaçante, tortueuse, embrouillée ?

Le trajet parfait, uniformément rectiligne, lisse comme un billard, n'existe pas. Nids-de-poules, bas-côtés mal délimités, chaussées glissantes peuvent apparaître à l'improviste. Mais volontaires, décidés et bien formés, surtout solidaires, les militants Vie Libre progressent. Le Mouvement, notre Mouvement, tient bien la route. Certes, il n'est pas sur des rails où le TGV, par exemple, ne connaît ni bifurcation ni passage à niveau. L'intervention du conducteur, même indispensable, en est grandement libérée, tout au moins soulagée.

L'important reste d'avancer

A Vie Libre, si l'important reste d'avancer, la réflexion, le choix de la route, de la meilleure route possible, n'empêchent pas un regard sur le chemin parcouru, sur les actions de tous ceux qui, en leur temps, ont tenu le volant, ont amené le Mouvement à l'orée du XXI^e siècle. Ils sont, bien sûr, pour le plus grand nombre parmi nous, quelquefois à la place du passager, d'autres nous ont déjà quitté, leur vie est ailleurs. Nous leur devons beaucoup, beaucoup. Dans les pensées de nos rétroviseurs, ils défilent régulièrement. Combien d'ornières nous ont-ils permis d'éviter ?

Certains aussi, à un moment ou à un autre, n'ont pas apprécié notre façon de conduire. Ils sont descendus du véhicule Vie Libre. N'oublions pas leur participation au raid Vie Libre. Le positif de leur engagement pendant des années reste acquis et inscrit dans notre patrimoine. A notre tour, embarqués volontaires, poursuivons l'aventure, une aventure modestement démarrée en 1953.

Armand BEAUFRÈRE

AGIR

La revue
indispensable
pour notre action
VIE LIBRE

Je m'abonne...

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

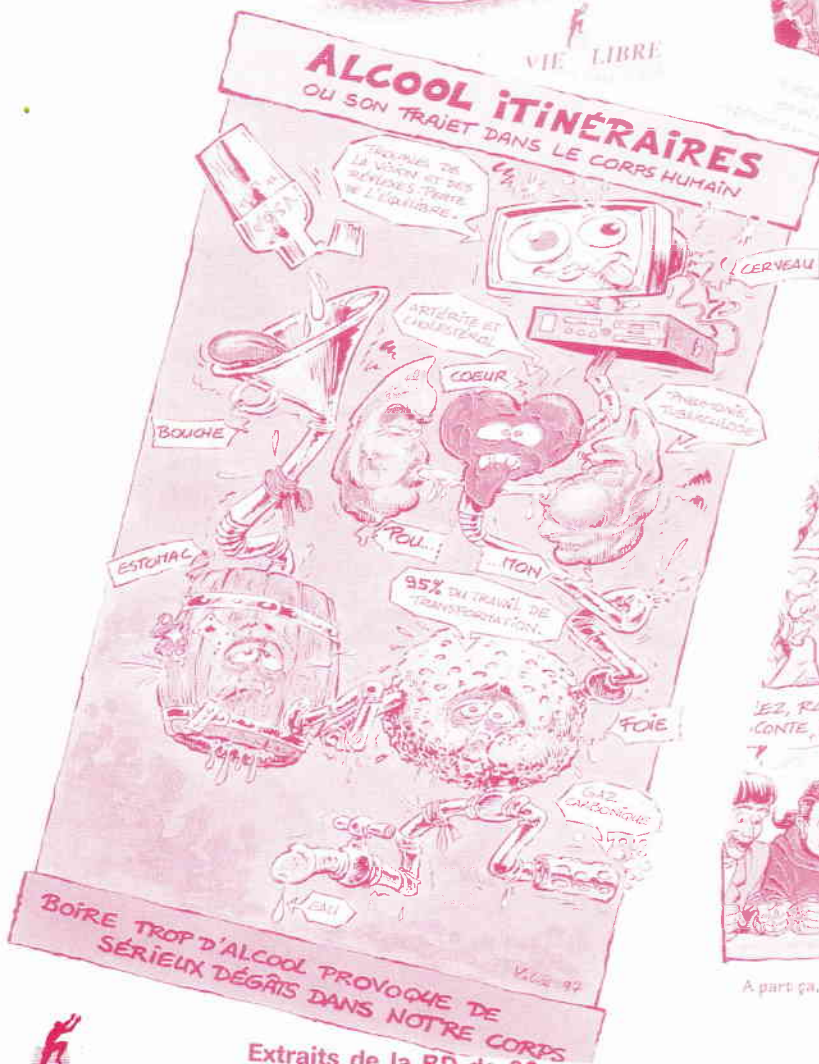
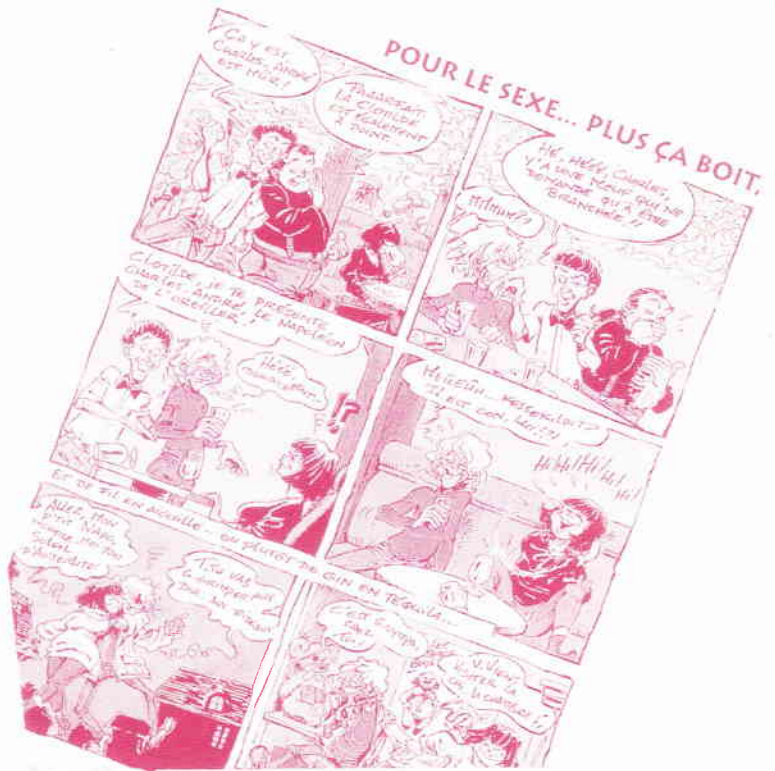
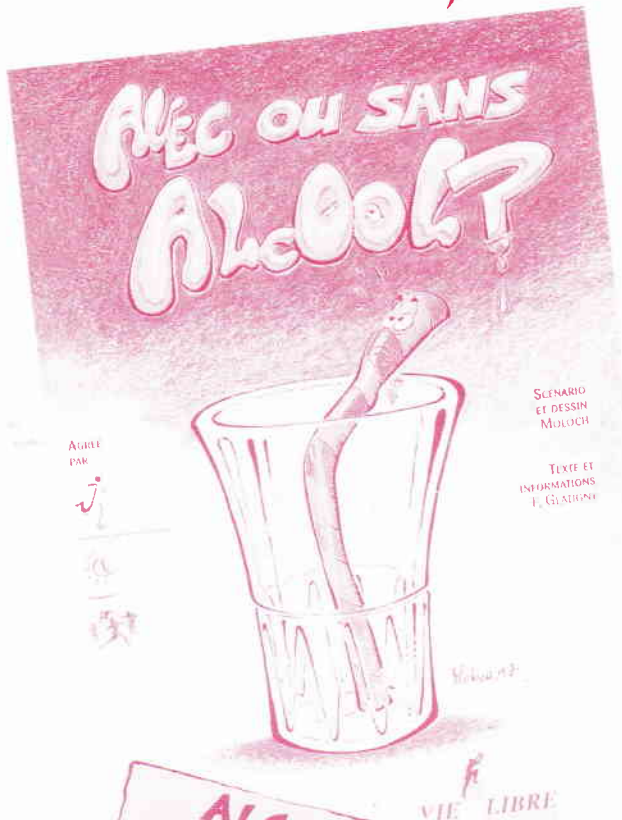
Section de

Abonnement 60 F à adresser à Vie Libre - 8, impasse Dumur - 92110 CLICHY

Je m'abonne...

ENFIN LA BD!!!

Alcool : parlons-en autrement...



A part ça, quelles sont les autres conséquences physiques et intellectuelles en ayant bu de l'alcool d'une manière peu raisonnable ?
(réponse page 16)



Extrait de la BD de 20 pages - Format 165 mm x 235 mm - Outil pédagogique, éducatif, ludique, interactif dans le cadre de la prévention des risques alcool et pour le développement d'un esprit civique.

Disponible sur commande à : Mouvement Vie Libre
 8, impasse Dumur - 92110 Clichy

8, impasse Dumur - 92110 CLICHY - Tél. 01 47 39 40 80 - Fax 01 47 30 45 37